

Commission des Budgets
Le Président

D(2016)25507

D 310361 31.05.2016

Martin Schulz
Président du Parlement européen
PHS 09B011
B-1047 Brussels

Objet: Demande de virement de crédits P3 - année budgétaire 2016 - internalisation du service des chauffeurs

Monsieur le Président,

Nous avons appris avec surprise la préparation du virement P 3/2016 qui vous a été soumis pour signature le 23 mai dernier.

Ce projet de virement de crédits a pour objet de renforcer dès 2016 le poste 1610 « *Frais de recrutement* » afin de couvrir les frais relatifs à l'organisation d'épreuves pratiques dans le cadre de l'internalisation des services de transport des députés.

Comme vous le savez, notre commission a émis des réserves claires quant à cette proposition dans le cadre de la procédure pour l'adoption de l'état de recettes et des dépenses du Parlement européen pour l'exercice 2017. Ces réserves étant, d'ailleurs, confirmées par le vote en plénière sur la résolution du 14 avril 2016 ¹:

47. émet des réserves concernant la proposition d'internaliser le service de chauffeurs et de remplacer le prestataire externe par des agents contractuels du Parlement, qui engendrera approximativement 3,7 millions d'euros de dépenses supplémentaires immédiates; considère qu'un marché extérieur bien organisé et conclu selon les règles de marchés publics en vigueur, par lequel le contractant externe est clairement tenu d'assumer la responsabilité des contrôles de sécurité et de la vérification des antécédents ainsi que de garantir des conditions de travail et une rémunération décentes, devrait être considéré comme une solution de remplacement possible; ne serait disposé à considérer une internalisation que si les coûts engendrés à ce titre n'excèdent pas les coûts liés au système actuel et à condition d'assurer des conditions de travail et une rémunération décentes aux chauffeurs, ainsi que de veiller à un meilleur équilibre entre les hommes et les femmes et d'utiliser des véhicules plus respectueux de l'environnement; demande que des informations détaillées soient communiquées à la commission des budgets avant l'adoption de toute décision en la matière;

¹ P8_TA-PROV(2016)0132

Ainsi, nous considérons que l'approbation de cette proposition de virement irait à l'encontre de la position prise par notre commission et la plénière. Elle anticiperait la décision finale sur le budget 2017 que le Parlement prendra lors de la procédure budgétaire à l'automne en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'art. 314 du TFUE.

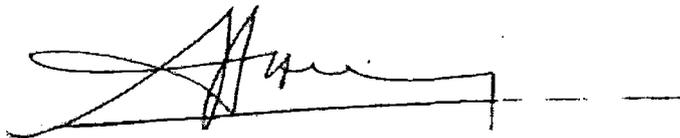
En accord avec les rapporteurs pour les budgets des autres sections 2016 et 2017 et après consultation des coordinateurs, nous vous invitons à suspendre la suite à donner à cette demande jusqu'à ce qu'une décision finale sur l'internalisation et le budget 2017 ne soit prise à l'automne.

Meilleures salutations,

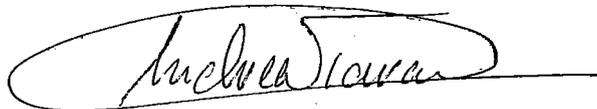


Jean Arthuis

Co-signataires :



Gérard Deprez
Rapporteur pour le budget 2016 des autres sections



Indrek Tarand
Rapporteur pour le budget 2017 des autres sections

c.c. Klaus Welle